

M. Le Gerant
SARL de Sud Gironde
5, rue Bois Perron

Mr l'administrateur de la BPSO
«Nom»
«Qualité»
«Adr1»

33333 LIEU DITE 33

«CodePostal» «Ville»

Lugos le 6 juin 2009

Objet : fonctionnement et tarification de la Banque Populaire du Sud Ouest



Monsieur , «Qualité»

Il nous semble important que la tarification appliquée par la Banque Populaire du Sud Ouest soit juste et qu'elle corresponde à un service réellement rendu.

C'est pourquoi, nous avons signalé deux anomalies dans le fonctionnement de la Banque Populaire du Sud Ouest pour lesquelles nous avons été concernés :

- ❶ Facturation à tort de commission d'intervention pour un montant de 429 € correspondant à 39 opérations sur une carte à débit différé
- ❷ Facturation d'agios à tort pour un montant de 69,22 € pour un débit dû à l'application de jours de valeurs pour un virement émis (J-1), non prévu sur la plaquette de tarification

❶ Si dans le premier cas, la Banque Populaire du Sud Ouest a fini par reconnaître l'anomalie et rembourser les sommes perçues à tort, c'est uniquement après six mois de palabres inutiles ayant débouché sur une assignation en justice. Laquelle a permis un revirement « instantané », mais tardif. La procédure est en cours, aux fins de remboursements des frais de justice.

En « représailles », la Banque Populaire du Sud-Ouest a supprimé l'usage de la carte à débit différé

❷ Dans le deuxième cas, la Banque Populaire n'a pas souhaité répondre aux questions posées, et refuse toujours, à ce jour, de voir une pratique illégitime (application de J-1 sur les virements émis), alors que ces conditions ne figurent pas sur les conditions de facturations.

En « représailles » et pour faire bonne mesure, la Banque Populaire du Sud Ouest, envisage de procéder à la clôture de notre compte, probablement, pour « protestations abusives ».

Nous n'avons (pas encore), enclenché de procédure judiciaire sur ce deuxième thème, et espérons ne pas avoir à le faire.

Ces pratiques nous semblent pour le moins abusives, et plus proches du fonctionnement d'une organisation mafieuse que de celui d'une Banque mutualiste impliquée dans le Développement Régional.

En effet,



Facturer une prestation fictive relève plus de l'escroquerie que d'une pratique commerciale honnête. Ce comportement est le même que celui des quelques voyous qui ont grimpé sur les toits de nos anciens après la tempête pour réclamer ensuite le remplacement de tuiles alors que rien n'avait été fait.

C'est typiquement ce qui se passe dans les deux cas cités précédemment. La comparaison pourra paraître quelque peu défavorable aux voyous, lesquels ont tout de même dû apporter une échelle et grimper sur le toit.

Pratiquer ensuite la menace (de fermeture du compte ou de service) pour avoir signalé les anomalies est également une pratique qui nous semble être celle d'un clan plutôt que celle de professionnels soucieux de leurs clients et de l'amélioration des services offerts.



Nous avons signalé ces anomalies à la Direction Générale de la Banque Populaire du Sud Ouest et à la Fédération des Banques Populaires. Ce qui n'a eu (pour le moment), d'autres effets que la suppression de l'usage de la carte à débit différé et la menace (pas encore mise à exécution), de fermeture du compte.

Nous pensons, qu'en tant qu'administrateur de la Banque Populaire du Sud-Ouest, il est de votre devoir, pour votre réputation et celle de la Banque que vous administrez, que de telles anomalies ne puissent se reproduire. C'est pourquoi nous comptons sur votre intervention.

En effet, nous préparons les actions, à la fois sur le terrain judiciaire et médiatique pour faire entendre raison à nos interlocuteurs. Les éléments seront bientôt publiés sur le site www.bande-populaire-sud-ouest ⁽¹⁾ qui alertera chacun sur les pratiques, les représailles, et les menaces de la Banque Populaire du Sud-Ouest.

Notre déontologie ne nous permet ni d'accepter le paiement de fausses factures ni de céder aux représailles. Nos actions ne sont rien d'autre que de simples contrôles de bonne gestion liés à la gestion rigoureuse de nos comptes.

Nous sommes à disposition pour tout complément d'information.

Veillez agréer, Monsieur l'administrateur, l'expression de notre profond respect.

¹ La Bande Populaire du Sud Ouest est une association régie par la loi de 1901 – contact@bande-populaire-sud-ouest